



Claire CHEREMETINSKI, sous-directrice MULTICOM (politique commerciale et investissement)

I – Stratégie française

► Priorités françaises en matière de politique commerciale et d'investissement

- ◆ *Défendre une mondialisation fondée sur des règles : tout en reconnaissant les bénéfices de l'ouverture commerciale, la libéralisation doit avoir pour contrepartie un commerce international fondé sur une ouverture réciproque et des règles mutuellement acceptées et respectées*
- ◆ *Intégrer pleinement la composante développement durable dans les négociations commerciales*
- ◆ *Améliorer l'accès au marché pour nos entreprises: stratégie accès au marché UE, levée des BNT, ALE, réciprocité*
- ◆ *Faire de la mise en œuvre des accords conclus une priorité de l'UE*
- ◆ *Renforcer l'exigence de transparence*
- ◆ *Obtenir la prise en compte des sensibilités françaises dans les négociations d'ALE*
- ◆ *Dans les négociations couvrant l'investissement, défendre strictement la nouvelle approche UE que la France a largement contribué à façonner*

II – Agenda bilatéral: Amérique du Nord (1)

■ Canada / CETA

Volet industriel: 98% des lignes tarifaires seront exonérées de droits dès l'entrée en vigueur de l'accord (en particulier l'UE tirera avantage de l'ouverture des lignes tarifaires dans le secteur du textile, marché de 4 Mds€ dont elle ne détient que 7%).

Améliorations en matière d'accès aux **marchés publics** (au niveau provincial, municipal, ou dans le secteur hospitalier), sur les **services** (tout en préservant l'exclusion des services audiovisuels) et **propriété intellectuelle** (brevets pharmaceutiques, IG).

IG: 161 IG agro alimentaires européennes protégées dont **42 appellations françaises**. Toutes les IG vins et spiritueux étaient déjà protégées, intégration de l'accord sur les vins de 2004.

Volet agricole: Elimination des tarifs sur 96% des lignes tarifaires agricoles et agro-alimentaires à terme (environ 93% des échanges en valeur). Quota de 18 500 tonnes supplémentaires de fromage accordé aux exportateurs européens. Quota de viande bovine de 45 838 tonnes équivalent-carcasse accordés aux canadiens.

Volet SPS : reconnaissance mutuelle de l'équivalence système SPS (pré-listing).

Investissement: Le Canada a endossé la nouvelle approche européenne défendue par la France.

II – Agenda bilatéral: Amérique du Nord (2)

Etat des lieux de la procédure d'adoption de l'AECG/CETA

- ◆ Février 2016 : fin de l'examen juridique de l'accord.
- ◆ Le Canada a accepté d'utiliser l'étape du « toilettage juridique » pour introduire des dispositions de substance dans le chapitre sur la protection des investissements et de règlement des différends entre investisseurs et Etats.
- ◆ La Commission a transmis au Conseil le 5 juillet 2016 sa proposition relative à la signature de l'accord dont elle reconnaît le caractère mixte, analyse défendue par une majorité d'Etats membres, accompagnée d'une proposition distincte s'agissant de l'application provisoire et d'une autre relative à la conclusion de l'accord.
- ◆ Les discussions sont en cours au Conseil sur les dispositions qui seront incluses dans le champ d'application provisoire de l'accord. La position du Conseil devrait être arrêtée par le Conseil Commerce Informel prévu les 22-23 septembre à Bratislava. Le Parlement européen donnera son avis après l'adoption de la décision du Conseil.
- ◆ Un Sommet UE-Canada est prévu le 27 octobre 2016 pour la signature politique.
- ◆ L'application provisoire pourrait intervenir courant 2017, sous réserve de l'approbation du Parlement européen
- ◆ La ratification de l'accord devra être autorisée par les Parlements nationaux des EM.

II – Agenda bilatéral: Amérique Latine (1)

► Mercosur

Négociations lancées en 1999, processus interrompu à plusieurs reprises en raison du **niveau d'ambition jugé insuffisant de la part du Mercosur**. La **France a toujours été favorable au principe des négociations avec le Mercosur**, sous réserve de **réciprocité** dans le **niveau d'ambition**.

Un **échange d'offres** (tarifaire, services et marchés publics) a eu lieu le 11 mai 2016. Or, les conditions posées par le Mercosur pour ces trois offres sont très restrictives et pour certaines inacceptables en l'état.

La réalisation d'une **analyse conjointe Commission-Etats membres sur les offres échangées** est un élément indispensable dans le contexte de la poursuite des négociations.

Le prochain **cycle de négociation** est prévu à Bruxelles du 10 au 14 octobre 2016.

Des **enjeux offensifs** : dans le secteur industriel (automobile), les services (services, financiers, télécommunications, transports), l'investissement, les marchés publics, levée des BNT, la propriété intellectuelle (IG), les dispositions développement durable.

Exigence de **réciprocité** comme avec tous nos partenaires de libre échange

Très grande sensibilité du **secteur agricole**, notamment viandes (bœuf, volaille et porc), sucre et éthanol, céréales, produits amylacés.

II – Agenda bilatéral: Amérique Latine (2)

► Modernisation des accords avec le Mexique et le Chili (1)

Objectif : approfondissement du volet tarifaire des accords de 2000 et inclusion des volets des accords dits de « nouvelle génération » (intégration de chapitres portant sur les BNT, la protection des investissements et le développement durable),

Mexique : mandat de négociation de la Commission adopté le 23 mai 2016.

Première session de négociation à Bruxelles les 13-14 juin 2016, **prochain cycle** à l'automne 2016.

L'intérêt de ces négociations pour la France est :

- **améliorer l'accès au marché mexicain sur le plan tarifaire et dans le secteur des services**
- obtenir la levée des **barrières non tarifaires**
- obtenir des dispositions sur la **protection des investissements** suivant la nouvelle approche européenne
- inclure un **chapitre développement durable ambitieux** et soumis au règlement des différends de l'accord
- obtenir la **protection de toutes nos IG**, le Mexique étant membre de l'arrangement de Lisbonne qui protège les appellations d'origine
- obtenir la **reconnaissance système de l'UE** sur le plan sanitaire et phytosanitaire (SPS)

II – Agenda bilatéral: Amérique Latine (3)

► Modernisation des accords avec le Mexique et le Chili (2)

Chili : ouverture des négociations fin 2016-début 2017.

Accord d'association (comprenant un **ALE UE-Chili**) conclu en 2002. 6^{ème} conseil d'association UE-Chili (avril 2015) et dernier comité d'association UE-Chili (novembre 2015) : décision de poursuivre la modernisation de l'accord existant.

Objectifs pour la France: meilleur accès au marché chilien (intérêts offensif dans l'agroalimentaire, les biens industriels et services ; levée des BNT (notamment SPS).

Sensibilité sur les filières agricoles (vins et viandes), qui étaient exclues de la libéralisation dans l'accord existant.

Prochaines étapes

- Adoption attendue d'un mandat donné par le Conseil à la Commission d'ici fin 2017 ;
- Au préalable : « périmétrage » (définition des grandes lignes du futur ALE) et étude d'impact par la Commission (résultats attendus fin 2016).

II – Agenda bilatéral: Asie / Océanie (1)

► Japon

- **Mandat de négociation adopté en novembre 2012** et renforcé à la demande de la France sur :
 - la réduction des barrières non tarifaires japonaises ;
 - la sensibilité du secteur automobile.
- Echanges d'offres en 2014 et 2015 (offre japonaise peu ambitieuse sur les tarifs douaniers agricoles, les services et les marchés publics).
- Peu de progrès dans la négociation depuis 2015 malgré la volonté affichée par le Japon de finaliser les négociations d'ici à la fin de l'année 2016.
- La France souhaite des avancées sur ses intérêts offensifs notamment sur les marchés publics (en particulier ferroviaire), les BNT, le SPS, les IG et les services (notamment maritimes et postaux).

II – Agenda bilatéral: Asie / Océanie (2)

ASEAN : Mandat régional global signé en 2007, puis processus bilatéral à partir de 2009 compte tenu de l'hétérogénéité des pays de la zone. Objectif d'un partenariat stratégique UE-ASEAN en 2017 incluant la perspective d'une négociation d'un ALE UE-ASEAN.

À noter 2017 sera l'année du 40^{ème} anniversaire du dialogue UE-ASEAN et du 50^{ème} anniversaire de l'ASEAN.

- ♦ **Singapour** : position de hub → accord essentiel au sein de l'ASEAN.

Conclusion des négociations en décembre 2012 et volet investissement en octobre 2014.

Saisine de la Cour de Justice de l'UE par la Commission sur la mixité de l'accord en juillet 2015. L'analyse de la CJUE est en cours et elle devrait rendre son avis courant 2017.

II – Agenda bilatéral: Asie / Océanie (3)

- ◆ **Vietnam** : Conclusions des négociations de l’ALE en décembre 2015, ALE publié en anglais le 1^{er} février 2016

Accord globalement satisfaisant

Libéralisation tarifaire accordée à l’UE : viande bovine (3 ans), viande porcine (7 à 9 ans), produits transformés à base de porc (9 à 10 ans), vins et spiritueux (7 ans), produits laitiers (3 à 5 ans), produits transformés (5 à 7 ans)

Libéralisation tarifaire accordée par l’UE au Vietnam : totale avec des exceptions pour les produits sensibles [*contingents octroyés pour 11 produits sensibles, notamment sucre (20 000t + 400t pour sucres spéciaux), éthanol (1 000t), maïs doux (5 000t)*]

Résultat satisfaisant sur le volet SPS : reconnaissance systèmes SPS et pré-listing

Protection de 171 IG de l’UE (agroalimentaires, vins et spiritueux) dont 36 françaises

Services : ouverture du marché du Vietnam allant au-delà de ses engagements à l’OMC sur les services de distribution, financiers, postaux, maritimes

Prochaines étapes

- ◆ Finalisation du toilettage juridique en cours puis publication du texte en français

II – Agenda bilatéral: Asie / Océanie (4)

- ◆ **Philippines:** négociation ALE lancée en mai 2016, prochain round prévu en octobre.

Pas d'échanges de textes attendu en octobre, mais **discussions positives et ouvertes**

Nombreux intérêts UE dans le secteur agricole (produits laitiers, produits transformés, vins et spiritueux, produits carnés), le secteur des services (établissement, services postaux, financiers, maritimes, télécommunications), les investissements, la propriété intellectuelle (IG et lutte contre la contrefaçon), les marchés publics, et le développement durable

Les Philippines bénéficient du SPG+ de la part de l'UE

- ◆ **Indonésie:** négociation ALE lancée en juillet 2016, prochain round prévu les 20-21 septembre prochains. (Accord de partenariat et de coopération en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014).

Nombreux intérêts en matière non tarifaire, SPS (produits végétaux), services (distribution, postal, environnement, énergie, services professionnels), propriété intellectuelle, investissements

- ◆ **Thaïlande:** négociations ALE au point mort depuis juin 2014 du fait de la situation politique
- ◆ **Malaisie:** possible relance des négociations ALE au second semestre 2016

II – Agenda bilatéral: Asie / Océanie (5)

► Australie/Nouvelle-Zélande

La Commission étudie actuellement le périmètre qui pourrait être couvert par les négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande

Deux études d'impact sont en cours de préparation et devraient être transmises début 2017.

Projet de mandat devrait être transmis aux Etats membres début 2017.

Des intérêts offensifs existants mais limités, car les droits de douane sont faibles (2,72% en moyenne en Australie, 2,04% en moyenne en Nouvelle-Zélande) et, en matière de services, ces pays participent à la négociation du TiSA :

- La levée des barrières non tarifaires (ESB (bœuf), charcuterie, pommes, saumon fumé)
- La protection et reconnaissance de toutes les IG françaises
- Un meilleur accès aux marchés publics (notamment pour l'Australie qui n'est pas membre de l'AMP)
- Un meilleur accès au marché des services postaux en Australie et un accès au marché de l'investissement
- Un chapitre investissement reprenant la nouvelle approche UE
- Un chapitre développement durable ambitieux

Des sensibilités agricoles importantes : viande bovine, produits laitiers, sucre, céréales

II – Agenda bilatéral: Asie / Océanie (6)

► Inde

Lancée en juin 2007, la négociation de l’ALE a été interrompue en 2013, après 13 sessions techniques.

Le projet était très éloigné d’un résultat ambitieux et équilibré et donc pas acceptable, notamment dans les secteurs automobile, pharmaceutique, vins et spiritueux, IG et marchés publics.

Pas de réelle volonté de relancer l’ALE côté indien et de nombreuses barrières non tarifaires
Dénonciation par l’Inde de ses API

II – Agenda bilatéral: Afrique du Nord – Moyen-Orient

► **MENA** : Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie

Mandats données par le Conseil à la Commission le 14 décembre 2011 pour négocier 4 ALECA :

• **Maroc** :

- Accord agricole depuis le 1^{er} octobre 2012 ;
- Accord sur les indications géographiques paraphé le 16 janvier 2015 ;
- Lancement des négociations pour un ALECA en mars 2013 (4 cycles) mais discussions interrompues depuis avril 2015 (réticences du secteur privé).

Relations UE – Maroc suspendues de janvier à mars 2016 suite à l'arrêt du Tribunal de l'UE annulant l'application de l'accord agricole au Sahara occidental (affaire en appel devant la CJUE).

- **Tunisie** : Lancement officiel des négociations le 13 octobre 2015, 1^{er} cycle du 18 au 21 avril 2016 et 2^{ème} cycle prévu en décembre 2016. Echange tarifaire prévu en 2017.

Secteur agricole essentiellement offensif, mais sensible pour la partie tunisienne.

Secteur des services jamais ouvert par la Tunisie jusqu'à présent.

- **Egypte et Jordanie** : Pas de négociations ALECA envisagées pour l'instant (la Commission dispose de mandats).